

Affiché le 06/10/2022





## DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION:

21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance</u> : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT – Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT -Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET Kenan

SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Claude VARENNES -

Jérémie VIAL

EN EXERCICE :27

NOMBRE DE CONSEILLERS:

PRÉSENTS: 17

PROCURATIONS: 7

VOTANTS: 24

POUR: 24

ABSTENTION: /

CONTRE: /

N° 2022-65

Avaient donné procuration: Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT) — Willy GABRIEL (pouvoir Cyril BRUZZESE) - Serge BERNARD (pouvoir Claude VARENNES) — Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir Yannick PAQUE) — Annie MONNERY (pouvoir Kenan SOLMAZ) — Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) — Maria-Dolorès THUDEROZ (pouvoir

Béatrice MOULIN MARTIN)

Etaient absents excusés : Valérie PELLETIER - Nathalie LACOSTE - Ilyes TELALI

Mme Jessica ROSINET a été élue secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION: Commissions communales** 

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal a délibéré en 2020 pour installer les commissions.

S DESCHAMPS souhaite intégrer la commission « travaux », Fatima BENKHEIRA, Serge BERNARD et Clémentine FIGUET ont exprimé leur volonté de participer aux travaux de la commission « culture, patrimoine, fêtes et cérémonies », une omission a été constatée dans la composition de la commission « Environnement » (participation de Jean Luc PETIT) et Corinne JOURDAN demande à y être intégrée et Jérémie VIAL souhaite intégrer la commission « Communication ». Cyril BRUZZESE quitte la commission « Educations Jeunesse prévention » et MME PELLETIER Valérie quitte la commission « Culture patrimoine fêtes & cérémonie »

Le Conseil Municipal sera sollicité pour valider la situation suivante :

Finances	Jérémie VIAL, Jean Pierre PODKOWA, Fatima BENKHEIRA, Sylvie DESCHAMPS, Pascal ROUSSET, Ilyes TELALI, Jean Luc PETIT, Annie MONNERY
Travaux Voiries Batiments Foires et Marchés	Kenan SOLMAZ, Yan FLAMANT, Pascal ROUSSET, Sébastien BIZET, Cyril BRUZZESE, Nathalie LACOSTE, Jean Luc PETIT, Serge BERNARD, Béatrice MOULIN MARTIN, Sylvie DESCHAMPS
Environnement cadre de vie transition écologique	Sylvie DESCHAMPS, Willy GABRIEL, Eliane GEOFFROY, Sébastien BIZET, Valérie PELLETIER, Béatrice MOULIN MARTIN, Nathalie LACOSTE, Jean Luc PETIT, Corinne JOURDAN
Education Jeunesse prévention	Maria Dolorès THUDEROZ, Hélène TALARCZYK, Emilie RATTON,



Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022



EXTRAIT DU REGI ID: 038-213800345-20220929-D\_2022\_65-DE

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

k PAQUE

	Corinne JOURDAN, Eliane GEOFFROY, Jessica ROSINET
Culture patrimoine fêtes & cérémonies	Annie MONNERY, Jessica ROSINET, Pascal ROUSSET, Jean Luc PETIT, Geneviève TABARET, Kenan SOLMAZ, Emilie RATTON, Ilyes TELALI, Claude VARENNES, Fatima BENKHEIRA, Serge BERNARD, Clémentine FIGUET
Sports	Jérémie VIAL, Fatima BENKHEIRA, Claude VARENNES, Emilie RATTON, Ilyes TELALI, Corinne JOURDAN,
Urbanisme et foncier	Béatrice MOULIN MARTIN, Jean Luc PETIT, Kenan SOLMAZ, Serge BERNARD, Nathalie LACOSTE, Willy GABRIEL,
Communication	Béatrice MOULIN MARTIN, Yannick PAQUE, Eliane GEOFFROY, Hélène TALARCZYK, Sébastien BIZET, Fatima BENKHEIRA, Ilyes TELALI, Maria Dolorès THUDEROZ, Jérémie VIAL

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au tableau ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.